



Refus de prise en charge de mon fils en halte garderie.....

Par **tropykal**, le **15/09/2009** à **11:39**

Bonjour, ayant fait une demande d'inscription en halte garderie pour mon fils, j'ai eu un premier rendez vous hier matin.

Cela ne c'est pas passer comme prevue, etant heberger chez mes parents en attendant de trouver un appartement (je suis aussi maman celibataire) la haltes garderie a refusé l'inscription (par ordre de la mairie) alors que je travail. mais ils m'ont demandé que se soit mes parents d'inscrire mon fils dans cet strucutre d'acceuil. car selon leurs reformes c'est l'hebergeur l'eleveur de l'enfant. je trouve cela siderant, et me demande a quels points est ce legal ?

Ils m'ont confirmé aujourd'hui que mes parents devait leur faire un courier, en declarant qu'ils elevaient Mon fils, et leur donnant leur declaration de revenue car se seraient a eux de payer. Est ce vraiment légal.

sachant, que je l'ai a ma pleine charge, je touche meme mes allocations familiales pour mon fils, je suis la tutrice legal.

Le comble est que se serait meme a mes parents de m'autorisé de venir chercher mon propre fils.

que faire?

je vous pris d'accepter de m'aider

Merci

Magdaleenne